

Département
MARNE

Séance du 29 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	27

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinet, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Jérémy Araqué

Absents représentés : Mohamed Benahmed pouvoir à Romain Richomme, Jean-paul Colmont pouvoir à Monique Morel, Pascal Hourlier pouvoir à Philippe Chevriot, Karine Bocquet Pouvoir à Juan Garcia Rodriguez, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Date de la Convocation 22 janvier 2025

Date d'Affichage
22 janvier 2025

Objet de la délibération

**No 2025-100231
Finances**

**Versement d'une subvention à
l'association Le Mars**

Après l'exposé de monsieur le maire-adjoint Philippe Chevriot, expliquant la situation de notre territoire dans le cadre du service d'aides aux victimes et plus particulièrement pour les violences conjugales,

Considérant la proposition de l'association Le Mars pour la mise en place de permanences régulières tous les 15 jours, à Pôle santé,

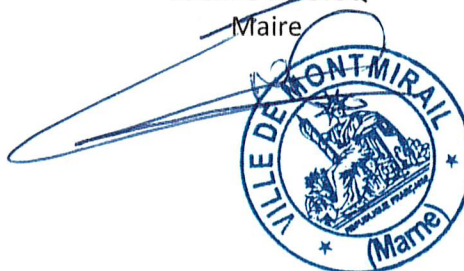
Considérant le besoin de notre territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-décide l'octroi d'une subvention de 1800 € par an à l'association Le Mars pour la mise en place de permanences régulières tous les 15 jours et l'accompagnement des victimes

-autorise Monsieur le maire-adjoint Philippe Chevriot à signer la convention tripartite entre l'association Le Mars, la communauté de communes de la Brie Champenoise et la ville pour la mise en place de permanences et l'accompagnement des victimes

Etienne DHUICQ
Maire



ccusé de réception - Ministère de l'Intérieur

51-215103557-20250129-2025-100231a-DE

ccusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 05/02/2025

publication : 05/02/2025

maire

